



Dilemme de migrants « naufragés du désert »

Doudou D. GUEYE

Université Assane Seck. Laboratoire LARSES, Ziguinchor – Sénégal

Résumé

Cet article s'intéresse à la migration clandestine depuis la Casamance au sud du Sénégal à destination de l'Europe. Concrètement, on s'interroge sur les conditions de retour de migrants clandestins dont on sait que pour la plupart d'eux, la migration a été soutenue et rendue possible par des investissements collectifs réunis par la famille ou des proches. Dans ces conditions, lorsque la migration perdure et sans horizon pour une arrivée à destination, comment les décisions de retour sont prises ? La légitimité de cette interrogation est à rechercher dans les espoirs portés sur le candidat par le groupe.

Mots clefs : Casamance, migration clandestine, retour.

Summary

This article looks at the illegal migration from Casamance in southern Senegal to Europe. In concrete terms, questions are being asked about the return conditions of illegal migrants, most of whom are known to have been supported and made possible by collective investments brought together by family or relatives. In these circumstances, when migration persists and without a horizon for a destination arrival, how are return decisions made? The legitimacy of this questioning is to be sought in the hopes raised about the candidate by the collective.

Keywords: Casamance, clandestine migration, return.



Introduction

On s'intéresse ici au retour du migrant, notamment du migrant « naufragé du désert ». C'est le cas de ces milliers d'africains qui sont bloqués dans les zones de transits du Niger, du Maroc, de la Tunisie et de la Lybie, dont la présence perdure sans réels espoirs de traverser la Méditerranée. Globalement, on se pose la question du retour lorsque la présence dans ces zones de transit perdure. Ce retour est-il négocié ou construit et surtout à quel moment du processus migratoire ce retour intervient ? Qui sont ces acteurs impliqués lors de ces négociations de retour ? Quels sont les éléments mobilisés qui permettent de décider du retour ? Si toutefois le retour est admis, est-il un retour définitif ou simplement un retour stratégique à inscrire dans le registre des étapes du parcours migratoire en attendant que l'on redéfinisse un nouveau parcours migratoire plus prometteur ? Cette étude s'intéresse exclusivement à la migration clandestine en provenance de la région de la Casamance au sud du Sénégal, région où s'est développée depuis un peu plus de deux décennies une émigration clandestine massive par voie maritime ou voie terrestre à destination de la « forteresse Europe ».

I. Méthodologie

Cette étude sur le dilemme du retour des migrants clandestins de la Casamance s'inscrit dans une étude plus large sur l'industrie de la migration à partir de la Casamance et a été menée en collaboration avec l'Université de Sussex en Angleterre grâce à un financement de DFID (Department for International Development) du Royaume Uni.

Pour éprouver cette étude sur le retour des migrants clandestins de la Casamance, il a été adopté une méthodologie qualitative axée autour d'entretiens approfondis auprès de cinq catégories d'acteurs tous en lien avec la migration. Pour chaque catégorie d'acteurs, les entretiens ont cherché à cerner un ensemble d'éléments susceptibles de nous renseigner sur le phénomène migratoire en général et plus spécifiquement sur des éléments susceptibles de nous éclairer tant sur les pratiques de la migration mais aussi sur les représentations mentales et sociales du phénomène migratoire.

Ces catégories d'acteurs interrogées sont des potentiels migrants, des familles et ménages de migrants, des rapatriés et des migrants de retour, des passeurs et des intermédiaires de la migration clandestine, des ONG, des acteurs du mouvement associatif et des structures administratives et étatiques.

Par potentiel migrant, nous entendons désigner des individus inscrits dans une phase active de préparation d'un voyage pour partir en émigration. Il nous a été difficile d'accéder à cette catégorie à cause des croyances et des représentations autour de la migration. En effet, dans leur majorité, ces candidats à l'émigration discutaient rarement de leur projet migratoire. Tout au plus, ils ne le faisaient qu'avec des individus très proches. En effet, une croyance populaire recommande de garder le voyage secret, le plus longtemps possible, jusqu'au moment de son exécution sous peine de voir le projet migratoire échoué à cause de la jalousie et des « mauvaises langues ». Concernant ces potentiels migrants, les questions ont porté sur le projet migratoire en préparation et les investissements pratiques, entendu dans le sens des mobilisations mis en œuvre pour faire aboutir le voyage. Nous nous sommes aussi intéressés aux démarches administratives pré migratoires, les représentations et la place de la migration dans la famille et dans la communauté de départ.



Concernant les familles et ménages de migrants, il s'agit ici des familles et des ménages dans lesquels il y a au moins un ou plusieurs migrants actifs. Dans ces familles et ménages de migrants, le guide d'entretien à explorer l'importance quantitative (le nombre de migrants) et qualitative (transformations) de la migration dans la famille, le ménage et la communauté ainsi que les effets induits par la migration. Aussi, les mobilisations pratiques mises en œuvre pour le départ ont été saisies. Enfin, une observation minutieuse a été faite sur le type et la taille des familles et des ménages, les modes de production et de distribution des ressources, les conditions de vie, la situation urbaine ou rurale et l'existence d'association villageoise ou communautaires en lien avec les émigrés dans le village.

Quant aux rapatriés et aux migrants de retour, il s'agit ici des acteurs qui ont été respectivement rapatriés par des organisations internationales ou des migrants de retour de leur propre initiative. Parmi ces derniers, certains ont réussi à accéder en Europe et étaient de retour au bercail lors du travail de terrain alors que pour les autres, c'est suite à des événements malencontreux lors de la migration qu'ils ont décidé de retourner. Cette catégorie a été interrogée sous forme de récit de vie avec la question suivante : « *Pouvez-vous nous raconter votre migration jusqu'à votre rapatriement/retour ?* » Cependant, une attention particulière a été apportée aux conditions économiques préalables au voyage ainsi qu'aux conditions financières lors du voyage et surtout à la situation dans les zones de transit. Nous étions aussi attentifs aux trajets et les différentes situations qu'ils ont engendrées. Aussi, un focus groupe de migrants retournés a été réalisé et a porté sur les motivations, les conditions de voyages et les rapports avec les passeurs et ou intermédiaires.

A cause de la criminalisation de la migration clandestine, les passeurs et intermédiaires rencontrés lors de ce travail de terrain ont très souvent refusé des entretiens formels avec enregistrement. La majorité a cependant donné un accord pour des discussions portant sur l'activité en elle-même, sa structuration et ses logiques d'action. Comment s'établissent les relations et de quelles natures sont-elles entre le migrant et le passeur ? Comment travaille un passeur, un intermédiaire, etc. ?

Concernant les ONG, le mouvement associatif et les autres structures administratives formelles, les questions ont porté sur la constitution de ces structures, leurs modes de financements, les relations entretenues entre elles et les familles et ou ménages de migrants, voire même avec les migrants et les non migrants.

Concernant l'analyse des entretiens, tout d'abord nous avons procédé à l'analyse globale de la situation socioéconomique de la Casamance et spécifiquement la région de Kolda, terrain principal de nos investigations. Aussi, nous avons procédé à une analyse du contexte individuel dans lequel s'inscrivent les parcours individuels des acteurs en tenant compte de leur environnement (communautaire, familial, etc.). Nous avons aussi exploité des enregistrements radiophoniques diffusés par les radios communautaires. Ces émissions sont des indices de l'ampleur de la migration, notamment la migration clandestine dans la région de Kolda. Des interviews, des discussions informelles, etc., d'acteurs inscrits dans un registre quelconque de la migration ont été faits. Globalement, dix-huit potentiels migrants (18), vingt-six (26) rapatriés ou migrants de retour, douze (12) familles avec migrants, six (6) passeurs, et quatre (4) associations de la société civile ont été rencontrés. Bien qu'il existe des femmes migrantes, nous n'avons pas eu à les rencontrer lors de cette recherche. Certainement, parce que les représentations autour de la migration féminine demeurent encore très fortes et elle est fortement stigmatisée et stéréotypée comme une migration pouvant conduire à la prostitution.



II. La région

La Casamance se situe au sud du Sénégal. C'est suite aux politiques de décentralisation de 1987, qu'elle sera divisée en trois régions administratives que sont la région de Ziguinchor, la région de Sédhiou et la région de Kolda. Ces trois régions ont la caractéristique d'être séparées du reste du Sénégal par la République de la Gambie au nord alors qu'elles sont frontalières dans leur partie sud avec la Guinée Conakry et la Guinée-Bissau.

La Casamance est traversée par un conflit de plus de trois décennies qui oppose l'État du Sénégal au Mouvement Démocratique des Forces de la Casamance (MFDC). Ce conflit, datant de 1982 est très accentué dans sa partie Ouest (Région de Ziguinchor) et Centre (région de Sédhiou). Il est le plus vieux conflit de la sous-région de l'Afrique de l'ouest avec comme conséquences des abandons de villages, des déplacements de populations, la présence de mines dans les champs et les vergers. Dans tous les cas, le conflit en Casamance constitue un frein aux potentialités d'une exploitation maximale de l'environnement naturel et limite la mobilité des individus dans cet espace régional. Dans leur immense majorité, les auteurs qui se sont intéressés au conflit de la Casamance mettent en avant des causes à la fois historiques, socioculturelles, et politico-économiques dans leurs différents travaux [Marut (2010), Faye (1994), Dramé (1998), Barbier-Wiesser (1994), P. Meguelle (2013), M. L. Manga (2012), Diop M. Coumba (1990), Marut (2010)]. M. L. Manga (2012) rapporte une rupture en montrant que le conflit casamançais est plutôt une négligence de l'État central tant en termes d'investissements infrastructurels que d'investissements économiques. Aussi, les expropriations et les spéculations autour du foncier ont souvent été des éléments mis en avant par les combattants du MFDC rappelle N. Robin et alii (2006).



Figure 1: Zones d'enquête

III. Place de la migration dans la région

Les régions de la Casamance (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) combinée avec la région de Tambacounda, toutes au sud du Sénégal fournissent à elles seules une part non négligeable de l'émigration au Sénégal avec pour Tambacounda 7%, Kolda 5%, Ziguinchor 3%, Sédhiou 2,5% (OIM 2018). Cette situation est analysée comme un indicateur d'un élargissement des zones de départ qui traduit une diffusion du comportement migratoire à l'intérieur du pays. Des régions qui jadis étaient faiblement affectées par le phénomène migratoire le sont aujourd'hui. Il



convient toutefois de souligner que tous ceux qui partent ne sont pas forcément des originaires de la Casamance, car parmi eux, on dénombre des migrants de transit en provenance de la Guinée Conakry, de la Guinée Bissau et des ressortissants de la Gambie attirés par la situation géopolitique de la région, qui généralement s'installent pour une durée plus ou moins longue dans l'optique de mieux préparer leurs périples migratoires. Ce qui explique le fait qu'elles se présentent comme des personnes originaires de la Casamance une fois sur le chemin de la migration et notamment dans les zones de transit. Cette stratégie est adoptée volontairement par ces migrants originaires de la Gambie, de la Guinée-Bissau et de la Guinée Conakry, parce que disent-ils, les politiques d'assistance des migrants sénégalais sont largement meilleures par rapport aux politiques d'assistance des migrants de leur propre pays.

L'émigration internationale reste très forte et les destinations prisées sont l'Espagne, la France, la Gambie, le Maroc, la Sierra Léone. Le nombre de ressortissants de migrants de la Casamance et des pays voisins (Gambie, Guinée-Bissau et Guinée Conakry) dans les différentes zones de transit du Mali, de l'Algérie, de la Lybie et de la Tunisie est très élevé. On sait aussi que l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) a installé à Kolda ainsi qu'à Tambacounda des antennes de gestion des migrants rapatriés. A ce sujet, de mai 2017 à nos jours, plus de 1300 migrants en provenance de la Lybie, du Maroc et du Niger ont été pris en charge et viennent tous de la région de Kolda en Casamance, selon un expert de l'OIM en poste dans la région de Kolda. Cette importance de la migration dans la région a aussi amené progressivement beaucoup d'ONG à basculer dans des problématiques sociales liées à la migration, délaissant ainsi leurs programmes de développement originels. Dans le cas de notre étude sur la migration clandestine, les migrants voyagent par étape du Sénégal au Mali, puis au Niger ou bien au Burkina-Faso, avant d'arriver au Maroc ou en Lybie. A partir du Maroc ou de la Lybie, ils cherchent à regagner l'Europe du sud.

Les retombées économiques de l'immigration dans la zone sont incontestables comme l'attestent les transferts d'argent effectués par les émigrés en faveur de leurs familles et qui permettent de prendre en charge une bonne partie des besoins alimentaires mais aussi de financer des équipements communautaires. L'immigration contribue en outre à l'amélioration de l'habitat au niveau local grâce aux nombreux investissements immobiliers. Inévitablement, le phénomène migratoire s'est imposé dans le paysage en Casamance au point que les autorités régionales ne cessent d'organiser des foras pour étudier comment encadrer le phénomène migratoire et surtout quelles sont les initiatives à prendre pour capter davantage l'argent des émigrés vers le développement économique et social ? Les réponses à ces questions semblent être trouvées dans les documents stratégiques de l'acte III de la décentralisation et du Plan Sénégal Émergent (PSE) qui donnent le pouvoir aux collectivités locales de prendre en charge le développement local sous toutes ses formes.

Plusieurs facteurs corrélatifs constituent les causes de départ migratoire : pauvreté, incertitudes de lendemains meilleurs, pressions démographiques. La réalité de l'enquête de terrain révèle que les départs migratoires s'inscrivent dans le registre de l'économie de survie des familles, frappées de plein fouet par les crises économiques récurrentes et fortement fragilisées par les politiques monétaires internationales.

La pauvreté des familles est avérée et détermine en grande partie les départs en émigration. Cette pauvreté des ménages est d'autant plus sévère lorsque la famille est nombreuse et est sans migrants (on a ainsi observé des familles qui comptent plus de 30 personnes). Par contre, lorsque la famille a des migrants, ces derniers envoient de l'argent permettant de combler d'une manière relative une partie des besoins. Aussi, nous avons observé que lorsque la famille n'est pas nombreuse, autour d'une dizaine de personnes, et qu'elle possède un ou des migrants,



qualitativement il y a une amélioration de son niveau de vie. Dans ce type de famille, il y a une assurance des trois repas quotidiens, les enfants sont souvent scolarisés et restent longtemps à l'école, la maison est équipée avec des paraboles solaires, bâtiments en durs et présente un luxe relatif.

IV. Migrer pour un changement qualitatif de vie

La recherche d'une meilleure situation statutaire, entendue dans le sens de changement qualitatif du cours de la vie, a également une part dans la prise de décision migratoire. Ce changement s'apparente à une forme de mobilité sociale, conduisant à une forme d'élévation du statut social de l'individu migrant mais aussi de sa famille. Âgé de 24 ans, ce potentiel migrant habite dans une concession qui compte 25 membres. Concernant son projet migratoire, il raconte : « *L'idée de mon voyage est née à partir de l'influence de mes voisins qui ont eu beaucoup de fortune à cause de la migration. Face à cela, j'ai jugé nécessaire d'émigrer pour aller en Europe même si c'est difficile d'y aller. Mais, une fois arrivé, on peut très rapidement devenir riche du fait que la monnaie européenne est supérieure à celle de l'Afrique* ». Des témoignages de ce genre sont fréquents et ce n'est pas seulement des jeunes désœuvrés qui le produisent. En effet, nous avons constaté que des jeunes scolarisés décident volontairement d'arrêter leur cycle scolaire pour chercher à embrasser une carrière migratoire, suite à l'absence de perspectives d'insertion professionnelle après les études. Ce qui nous permet d'écrire que les incertitudes d'insertion professionnelle après études peuvent avoir comme effet une propension à l'émigration. D'ailleurs, s'est développée dans la zone une émigration remarquable de migrants mineurs, âgés souvent de moins de 18 ans.

Jeune, mineur et migrant clandestin est loin d'être un cas isolé dans la zone, à en croire les acteurs professionnels comme ce directeur d'une structure étatique chargée de l'orientation scolaire et professionnelle qui explique : « *en général, après les compositions du premier semestre, beaucoup de jeunes partent suite à la non obtention de la moyenne semestrielle combinée avec leur situation de détresse et d'inadaptation* ». Aussi, nos propres observations de terrain ont révélé qu'après la déscolarisation, les enfants généralement âgés de 15 ans se trouvent des activités de toutes sortes telles que conducteur de moto-jakarta, assurant ainsi le transport et la mobilité de passagers entre villages ou bien dans la ville. Progressivement, ils se constituent un capital financier sommaire à rajouter dans la cagnotte rapportée suite à la vente d'un bœuf par le père, ou bien la vente de quelques bijoux par la mère pour rendre possible un départ. Ce phénomène a pris de l'ampleur dans la zone d'étude malgré les émissions radiophoniques de sensibilisations contre la migration clandestine.

Ces départs de jeunes migrants clandestins sont aussi évoqués lors des consultations dans les Cadres de Concertation pour la Protection des Enfants (CCPE) et nous faisons ici l'hypothèse que le phénomène de la migration clandestine des mineurs risque de s'imposer si des mesures préventives ne sont pas prises à brève échéance. Dans de nombreux cas, nous avons aussi observé que le départ d'un enfant mineur est souvent suscité et soutenu par la famille, qui au regard des difficiles conditions de vie et du mince espoir porté sur l'école comme actrice facilitatrice d'une insertion professionnelle et économique, favorise et participe à l'émigration d'un fils. Ces observations de terrain ont été corroborées par les entretiens formels effectués auprès d'acteurs des mouvements associatifs ou d'ONG qui travaillent sur la question des migrations des mineurs et révèlent que de plus en plus des parents facilitent le départ d'enfants. Coordonnateur et responsable d'une ONG locale qui abrite en son sein un centre d'accueil et



d'hébergement pour enfants et pour migrants mineurs en situation difficile, il explique : « *Nous nous sommes intéressés à cette question de la migration par le biais de la mobilité des enfants. Souvent les familles nous disent, il y'a maque de revenus dans les ménages, les conditions économiques sont difficiles. Les parents me disent que nous, on n'a pas de revenus. Il faut que nos enfants aillent chercher du travail, il faut qu'ils quittent. Ça, c'est les parents même qui le dissent et ils me font comprendre que c'est eux qui motivent les enfants à partir. Parfois, ils vendent leurs bétails pour financer les enfants à partir. Ils vendent les ânes, les charrettes, la récolte et quelque fois des terrains pour appuyer leurs enfants à partir. Il faut qu'ils leurs aident, car le matin on ne prend même pas de petit déjeuner dans les familles voire même les trois repas. Ils ne prennent qu'un seul repas parmi les trois repas et chaque jour ce sont les mêmes types repas car ils n'ont pas les moyens* ». On s'aperçoit ainsi que les familles vivant des conditions sévères de pauvreté se privent de biens matériels et financiers aux seules fins du départ d'un enfant.

Même si aujourd'hui, et de plus en plus, des acteurs individuels décident de partir seuls en émigration sans l'aide et le soutien de la famille, le processus migratoire dominant observé dans notre zone d'étude met à contribution une pluralité d'acteurs qui interviennent pour aider le migrant. Financièrement, on sait à la lumière des travaux existants que le coût du voyage est souvent très onéreux et peut parfois équivaloir à l'envoi annuel au pays des revenus d'un travailleur immigré. Ces mobilisations pour le départ ont été analysées par D. Gueye (1999) qui montre que sous forme de prêt ou de don, selon le degré des liens familiaux, des individus sont mis à contribution pour rendre possible la migration des plus jeunes. Dans une étude faite dans la région de Kolda sur la migration clandestine, A Ngom (2017) s'est intéressé à l'économie familiale pour montrer comment d'énormes efforts sont engagés par des familles rurales pour permettre à leurs enfants de partir en émigration clandestine avec des résultats mitigés, car dans la plupart des cas, le migrant reste bloqué et ne parvient pas à traverser la Méditerranée. A Kolda, nous avons pu observer que les parents mettent en vente leurs vaches, leurs bœufs et autres bêtes du cheptel pour rendre le départ effectif. Aussi, selon les opportunités et les moyens, les acteurs déploient des stratégies qui peuvent parfois les mener vers des activités économiques illicites. Ce chef de concession est cultivateur et éleveur, il vit dans une famille de 20 personnes. A la question « *Comment avec vos faibles rendements il a été possible de soutenir le départ d'un migrant de votre famille ?* » il répond : « *...Nous avons sacrifié d'autres besoins ou d'autres affaires pour régler son projet migratoire. En ce moment nous étions dans des conditions de vie très difficiles...D'abord, on a beaucoup augmenté les surfaces d'arachide à cultiver. On a aussi vendu quelques pieds de bête et on a aussi fait du trafic de bois en décimant quelques arbres de la forêt. C'est risqué mais on a fait ça aussi. On a essayé de solliciter chaque adulte de la famille et c'est seulement après la vente des récoltes que nous avons mis tous les moyens ensemble pour la migration. Le trafic du bois c'est quand même très dangereux mais on le fait transiter par la Gambie.....* ». Certaines familles prennent ainsi des risques bien avant le départ en émigration en s'activant d'une manière furtive dans des activités interdites comme l'exploitation illicite du bois. Une fois que les conditions financières paraissent réunies pour la migration, ces mêmes familles confient le destin du migrant à d'autres acteurs comme des passeurs, des intermédiaires, etc., qui essaient de faciliter la migration en contournant les lois d'éligibilité administratives d'obtention de visa. Aly Tandian (2019), concernant la migration depuis la Guinée-Conakry montre également que : « *Les projets migratoires sont souvent collectivement construits, ou dans tous les cas une pression sociale est à l'origine des décisions des uns et des autres à partir. Le plus souvent la famille organise le voyage notamment sur le volet financier. Cette organisation collective du départ a comme conséquence principale de faire peser sur les épaules du candidat migrant l'obligation morale*



de ne pas décevoir, compte tenu des sacrifices collectifs consentis pour supporter le coût du voyage ».

Qu'en est-il lorsque la migration perdure et que le candidat en migration se trouve incapable de satisfaire l'attente et l'espoir portés sur lui ? Qu'en est-il lorsque le minimum attendu par les souteneurs qui l'ont aidé à partir (la parentèle) restée au pays n'est pas respecté ? Ce questionnement est légitime lorsque l'on considère les conditions effectives qui ont rendu possibles le départ migratoire.

V. Le retour

La théorie néoclassique de la migration perçoit le migrant comme un acteur rationnel qui sur la base d'un calcul décide de migrer pour maximiser ses revenus (Todaro, 1969). Mais, elle ne renseigne pas sur le caractère définitif ou transitoire de la migration. Quant à la nouvelle économie des migrations, la migration est une stratégie apportée par le ménage dans un souci de diversification des revenus et le migrant est inscrit dans une perspective de retour. Les travaux de Carling et al (2011), montrent que les décisions concernant le retour sont compliquées car elles impliquent d'autres personnes comme les membres de la famille qui peuvent être affectés. L'analysant sous le prisme de la migration régulière, C. Quiminal (2002) montre qu'il peut être parfois un retour contraint.

Au Sénégal, le retour des migrants est mal connu à cause d'une absence de système d'enregistrement continu et de suivi régulier des migrants de retour (ANSD/OIM, 2018). Pour autant, ML Flahaux et al (2011) dans une note d'analyse synthétique montrent que les enquêtes, REMUAO (« Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest »), réalisée en 1993 au Sénégal comme dans six autres pays ont permis de quantifier les flux migratoires de retour. Plus spécifiquement pour le Sénégal, le recensement de 2002 révèle le retour de 38 044 migrants sur la période 1997-2002, toutes destinations confondues. La région de Dakar compte plus du tiers (37%) des individus revenus au Sénégal, ce qui montre que la capitale est une région attractive pour les migrants de retour (Robin et al. 2000).

N. Mondain (2017) s'intéressant aux retours de migrantes sénégalaises montre que le retour fait partie du processus des transformations sociales induites par la globalisation des sociétés contemporaines et auxquelles font face les sociétés du sud comme du nord. Sous un autre angle, le retour du migrant clandestin est saisi par A. Tandian (2019 : 25) qui montre que dans certains cas il est décidé par les autorités du pays de transit et les « *migrants sont contraints de quitter le territoire. Nous sommes plus dans des logiques d'expulsion que de véritables retours volontaires (sauf dans les cas de maltraitance où ce sont les migrants eux-mêmes qui sollicitent l'aide d'organisations compétentes)* ».

Qu'en est-il du retour du migrant clandestin de notre population d'étude ? Il s'agit ici de migrants clandestins originaires de la Casamance et des pays riverains comme la Gambie, la Guinée-Bissau et de la Guinée Conakry, qui suite à des périodes relativement longues d'errance et de blocage dans des zones de transit décident d'entamer le mouvement inverse.

Le retour est considéré comme l'effet inverse de la migration, c'est à dire comme le mouvement contraire dans la définition retenue de la spatialité migratoire qui dit que la migration est un déplacement d'un point A vers un point B en dehors des frontières administratives. Donc, le retour est envisagé ici comme un mouvement inverse. C'est-à-dire du point B (pays étranger)



vers le point A (pays d'origine). Dans notre cas d'étude, pour des raisons conceptuelles les frontières administratives sont ici considérées comme des frontières internationales et non comme des limites administratives régionales à l'intérieur d'un pays de départ.

Le travail de terrain nous a révélé que c'est généralement lorsque la migration dure et se prolonge entre trois et cinq ans que le migrant opte pour un retour. Comme dans le processus de départ migratoire aussi, lorsque la question du retour se pose, nous retrouvons la famille dans les négociations. Nous l'illustrerons à travers la migration clandestine d'enfant mineur et la migration clandestine d'adulte.

V.1. Enfants mineurs et négociations de retour

Comme dans toute situation de négociations, il y a au moins deux ou plusieurs acteurs en interactions. Et, dans le cas spécifique de retour de migrants mineurs, les acteurs en négociations sont le migrant mineur lui-même, la famille du migrant et dans tous les cas l'intermédiation d'une organisation (association, structure étatique formelle, organisation internationale, etc.). En effet, la situation de vulnérabilité réelle dans laquelle les mineurs clandestins se trouvent dans des zones de transit entraîne des processus pour un rapatriement de ces derniers. Ainsi, par des procédés divers, des négociations vont être menées avec les parents par les organisations internationales pour faire accepter un retour de l'enfant.

Le départ, sitôt réalisé est ressenti comme un espoir immense par la famille de voir l'enfant se réaliser et surtout de répondre aux exigences de bien être minimum. Dans ces conditions, admettre d'office un rapatriement est synonyme d'échec aussi bien pour la famille mais aussi pour le mineur migrant. De ce fait, il faut ainsi négocier le retour de l'enfant auprès de la famille. Ces négociations ne sont jamais gagnées d'avance par l'ONG ou l'association chargée de faire le référencement et elles peuvent durer le temps de plusieurs allers-retours entre le lieu d'implantation de l'ONG (souvent en ville) et le village d'origine de l'enfant qui en des moments peut se trouver de l'autre côté de la frontière en territoire guinéenne.

Le processus débute par ce que les agents appellent la demande de référencement. La demande de référencement émane de l'OIM qui en lien avec une ONG partenaire locale cherche à identifier les parents de l'enfant. On peut considérer dans ce cas que l'ONG locale joue le rôle de bras technique ou encore d'exécutant d'une activité externalisée, consistant à retrouver et à convaincre la famille du migrant mineur. Un responsable et coordonnateur d'une ONG locale de la région de Kolda nous explique: « *Nous (ONG) on n'est pas présente à Niamey ni en Lybie mais c'est l'O.I.M qui est présente dans ces zones de transits. Souvent, quand elle identifie des enfants mineurs dans des situations difficiles, maltraités, ils nous font un référencement. Certains de ces enfants sont emprisonnés et c'est eux-mêmes qui demandent à être retourné. Nous travaillons beaucoup sur le retour volontaire. Dès que l'O.I.M identifie ces enfants qui veulent retourner et qui sont dans des situations difficiles, ils nous disent alors vous êtes le partenaire local, il faut essayer de faire les recherches de familles. C'est ce qu'on appelle les retracements familiaux. Les premières informations qu'on a de l'enfant viennent des numéros des téléphones qui nous permettent d'appeler les premiers contacts pour savoir si est-ce que vous connaissait tel enfant ? Est-ce que vous avez un enfant qui s'appelle tel ? Le numéro de téléphone peut passer comme ça peut dès fois ne pas passer. Nous rencontrons des enfants qui oublient les numéros de leurs parents, donc ils ne se rappellent que les noms des parents. Et à peu près, ils nous disent Kolda alors que le parent peut être loin de Kolda, dans*



des villages en profondeur, très loin. Donc c'est parfois compliqué mais on fait avec, car cela fait partie de la mission. Donc les indications ne sont pas précises. Alors on garde les enfants avec nous mais dès qu'on retrouve la famille, on procède aux référencement familiaux. Mais au préambule on discute avec la famille puis si elle accepte de recevoir leur fils, on le ramène par la suite ».

Les discussions avec les familles pour le rapatriement d'un enfant migrant n'aboutissent jamais au premier coup, car les familles, au regard du budget engagé pour le voyage sont réticentes pour un retour, qui dans ce contexte doit s'analyser comme un non-retour sur investissement porté sur un individu. Aussi, une fois de retour, l'enfant redevient la charge qu'il était pour les parents. Et, à ceci s'ajoute le phénomène de la stigmatisation sociale qui rend difficile ce retour du mineur migrant. Ce retour pour certains est lié à un manque de courage, de malchance voire même de paresse. A ceci s'ajoute une concurrence vicieuse qui règne entre les parents d'un enfant qui a réussi et les parents de celui qui est rapatrié. Dans bien des cas, lorsque le retour est effectif et s'il n'y a pas un suivi régulier, l'enfant aura tendance à repartir comme le raconte le coordonnateur : *« dès qu'ils viennent, ils se sont reposés, ils gagnent de l'argent, ils vont retourner. Là, ils vont réfléchir maintenant quel autre chemin emprunter. Cela veut dire que si on ne les accompagne pas vers des projets de reconversion ou d'expansion on risque de les perdre à nouveau car ils vont récidiver. Ils risquent de repartir encore »*. Pour faire face à ces cas de récidives de migrants mineurs, des discussions inclusives et participatives sont menées dans les familles autour des dangers de la migration irrégulière mais aussi autour des formations à proposer pour le migrant mineur.

Le retour négocié n'est pas exclusif au seul cas de migrant mineur. En effet, il peut arriver que dans la famille du migrant qu'un événement fâcheux survienne. Dans ce cas, il nous a été donné d'observer que des négociations sont en œuvre pour un retour du migrant devant prendre en charge la destinée de la famille. Âgé de 34 ans, ce migrant de retour définitif après une deuxième tentative en 2007, qui l'a fait voyager d'abord par le Mali, le Burkina, le Niger pour aller en Lybie, se voit contraint au retour suite à la maladie de son père qui succombera plus tard. Le retour n'était pas préparé malgré qu'il ait trouvé un travail en Lybie dont il dit que *« ça payait très bien »*. Pouvait-il ne pas revenir suite aux demandes qu'il recevait très souvent de la part de ses sœurs et de ses frères, de ses oncles et tantes. Il faut dire que dans le cas spécifique de ce migrant, il a eu un franc soutien de sa famille qui a mis en vente des biens pour lui permettre de partir. Il raconte : *« ...entretemps mon père est tombé très malade, très souffrant et on l'avait hospitalisé d'ailleurs même à l'hôpital FANN et j'étais dans l'obligation de revenir car, j'étais le seul à pouvoir lui venir en aide et l'assister parmi ses enfants, donc je suis revenu pour cela »*. Revenu d'abord pour assister son père malade, il se trouve coincé à la mort de ce dernier et ne retournera plus par la suite.

L'implication de la famille pour le départ migratoire ne paraît pas être le critère déterminant du retour. Car, lors de ce travail de terrain, il nous a été donné de rencontrer des individus qui étaient partis sans l'aide de la famille. C'est le cas de ce migrant de retour définitif qui après plusieurs tentatives a finalement décidé de rebrousser chemin, suite à l'intervention d'autres migrants provenant des localités proches de son village, rencontrés dans un ghetto au Maroc. Au début de sa migration, il n'avait point l'intention d'aller en Europe. *« Ma première fois de sortir du Sénégal pour des raisons d'immigration, c'est en 1999. C'était l'Angola ma destination car je n'avais pas l'intention d'aller en Europe. Lorsque j'ai quitté ici, je suis allé d'abord au Mali, ensuite j'ai continué vers le Togo pour aller au Benin pour après arriver au Nigeria. Je suis resté pour y travailler car au début je voulais juste trouver une somme pour payer le billet d'avion et aller directement en Angola. Mais mon commerce de tissus et de*



chaussures marchait bien et je gagnais un peu d'argent, donc c'est ce qui fait que je suis resté. Mais après ce temps j'ai décidé de me replier vers le Benin pour prendre un vol pour le Congo Zaïre, car on m'avait dit que trouver du travail était facile là-bas. Malheureusement, ce n'était pas vrai, donc j'ai décidé de continuer vers l'Angola. Et j'ai fait un mois et 15 jours en prison en Angola. Par la suite on m'a refoulé en 2002 et à mon retour au Sénégal, je suis resté jusqu'en 2005 sans voyager ». On constate ici, un retour contraint et forcé et surtout non préparé. En réalité, notre migrant n'avait aucunement l'intention de revenir au pays. Il va retenter une deuxième aventure en 2005 qui le mènera au Maroc, il dira : « au cours de l'année 2005, j'ai entamé mon aventure pour le Maroc. Là aussi, je suis passé par le Mali pour prendre un vol vers le Maroc. Donc le voyage était rapide. J'avais financé 500.000 francs Cfa pour les frais de voyage. Vous vous rappelez de l'attaque forcée du grillage d'Espagne en 2006, c'était nous. Je faisais partie des clandestins qui avaient attaqué la barrière entre le Maroc et l'Espagne. Alors on a échoué car la police espagnole s'était pointée et nous étions obligés de nous replier ».

Cette tentative était lourde de conséquence pour lui car il sera sévèrement blessé et perdra quatre doigts de sa main gauche et des blessures douloureuses qui lui laissent encore des séquelles. Lui et certains de ses copains rescapés de la police espagnole et marocaine vont se réfugier à la montagne. Il était mal en point, malade et n'a pas voulu se rendre à l'hôpital de crainte d'être arrêté et ramené au Sénégal. Ses camarades essaient de le décider de retourner au Sénégal, ce qu'il refusa systématiquement. Il en est ainsi jusqu'au jour où un migrant du village de Sara Kourayel a eu l'idée d'envoyer une délégation auprès de sa famille afin de les informer de la situation de leur fils et le risque élevé qu'il court au regard de son état de santé. Cette délégation avait également pris la peine de remettre à son père un numéro de téléphone avec lequel il sera joignable. Se mettra ainsi en place des négociations progressives avec sa famille et surtout avec son père, soutenu par un imam qui vont le décider à un retour. Il raconte que c'est le jour où son père lui a dit ceci « *je comprends que toute cette peine que tu te donnes, c'est d'abord pour nous la famille. Alors, je te prie de revenir* ». Pourtant, ce père de famille qui l'a décidé et convaincu de revenir n'a pas soutenu ce fils lors de son départ. Certes, il était avisé en tant que père et avait donné une caution morale et des bénédictions à ce départ vers d'autres horizons.

Lorsque le retour est négocié, le retour du migrant apparaît comme un retour pérenne en ce sens qu'il trouve une légitimité sociale. En effet, lorsque la famille définit avec le migrant son retour, il y a une forme de caution morale apportée à ce retour, comme on a pu l'observer dans le cadre des négociations de retour entre professionnels et familles de migrants mineurs ou encore lorsque dans la migration surgit des événements malheureux qui affectent le migrant et qui entraînent des négociations de retour. Qu'en est-il lorsque pour des raisons subjectives le migrant prend la décision de retourner ?

V.2. Retour non négocié

Le retour non négocié procède généralement d'un dilemme en ce sens où le migrant voit se présenter deux situations contraires, qui toutes deux mènent à une seule conclusion qui s'impose de fait pour lui. C'est le cas lorsque dans la migration des événements insoupçonnés tels que les kidnappings et les demandes de rançons, les emprisonnements injustes, les conditions dures de traversées du désert ou d'autres aléas de ce genre se dressent sur le chemin migratoire. Dans une situation de retour non négocié, il y a une absence de préparation sociale adéquate du retour mêlé à des difficultés de choix décisifs, ce qui généralement dans notre contexte d'étude amène



les migrants, à opter pour un retour non direct mais plutôt pour un retour qui l'amène à explorer progressivement plusieurs pays avant d'arriver dans son pays de provenance. Lorsque le retour est non négocié il y a une absence d'une intermédiation d'instance de négociation comme la famille ou bien des structures formelles de type ONG, mouvement associatif, etc.

Quelles que soient les conditions du départ, mobilisations familiales ou mobilisations strictement individuelles, décider d'un retour non négocié n'est pas aisé. Âgé de 32 ans, ce migrant est parti avec en poche une somme de 750.000 francs Cfa prêtée par un ami. Transitant successivement par le Mali, le Burkina, le Niger, l'Algérie, la Lybie et le Maroc, c'est seulement lorsqu'il arriva à Niamey que ses parents seront avisés de son départ en migration. Pour les étapes Algérie, Lybie et le Maroc, il bénéficiera du soutien d'un parent déjà arrivé à destination en Espagne. C'est d'ailleurs ce dernier qui de temps en temps rendait compte à la famille de la situation du migrant. Des événements malheureux et tristes, notre migrant en a connu comme les policiers qui maltraitent les migrants au niveau des frontières du Mali, du Burkina et du Niger et qui les forçaient à payer pour passer sous peine d'être emprisonnés. Abandonné avec certains migrants dans le désert libyen, avant d'être captif comme il dit : « *des passeurs africains noirs qui vendent les migrants en collaboration avec les libyens. Parce que parfois dès l'arrivée des migrants en Lybie ce sont les noirs mêmes qui signalent aux Libyens de venir attraper leurs propres parents noirs africains. Dès qu'on attrapait les migrants, on les enfermait en prison en les demandant de payer de l'argent pour sortir, en nous exigeant d'appeler nos parents si non nous ne pourrions jamais sortir de ces fausses prisons... Et je pense que c'était dans cette dynamique qu'on disait que les libyens sont entrain de vendre les noirs, or que c'étaient les noirs mêmes qui vendaient leurs semblables (long silence)* ».

Pourtant, malgré ces situations chaotiques, notre migrant de 32 ans a souvent refoulé son retour à cause de la stigmatisation et des représentations négatives qui pèsent sur les migrants rapatriés et il dira : « *Le plus souvent, c'est une mauvaise appréciation qu'on fait à l'endroit du migrant échoué. On le considère comme un fainéant, ne vaut rien, voyou etc. ou bien comme quelqu'un qui ne veut pas réussir dans sa vie. Voilà pourquoi la plupart des migrants préfèrent mourir que de revenir avec l'échec. Parce que quand un migrant échoue, souvent il a peur de ces mauvaises représentations sociales. Parce qu'au-delà de la recherche de la richesse, la plupart des familles cherchent à se valoriser à partir de la migration réussie.* »

Généralement, c'est au bout de trois ou cinq années de souffrances que la décision de retour est prise. Il convient cependant de souligner que lors du travail de terrain, il a été rencontré un migrant qui après sept années a finalement décidé de retourner. L'analyse des matériaux recueillis montre que certains migrants, lorsqu'ils n'ont pas les moyens financiers pour retourner se laissent aisément convaincre par les autorités institutionnelles ou par les organisations internationales. Ce mode de retour offre aux migrants une justification honorable de leur retour du type : « *j'ai été rapatrié* ». Alors que pour beaucoup d'autres, ils optent pour un retour non direct, consistant à séjourner dans des espaces de transit et cherchant à travailler dans des activités diverses (gardiennage, maçonnerie, laveur de voiture, etc.), jusqu'à progressivement revenir au pays. Par ailleurs, aussi bien dans les discussions informelles que dans les entretiens formellement recueillis, cette catégorie de retournés projettent dans la plupart des cas de repartir en arguant du fait qu'ils connaissent maintenant la route. Tout semble indiquer que le migrant qui décide lui-même de son retour est souvent inscrit dans une situation de tergiversations. Il ressent des remords, certainement justifiés par la masse d'argent engagée pour le voyage, la contribution des siens et surtout le poids du sentiment de l'échec qui socialement pèse sur lui.



Conclusion

Dans notre contexte d'étude spécifique de la région naturelle de la Casamance, il existe des éléments qui déterminent le retour du migrant. C'est le cas, lorsque des événements fâcheux interviennent dans la vie du migrant ou affectent directement sa famille ou encore lorsque des migrants mineurs sont repérés. Dans tous les cas, lorsque le retour est précédé de discussions avec une autorité familiale, il semble être moins douloureux et plus durable. Alors que, lorsque c'est le migrant lui-même qui décide de son retour, suite à des traitements et autres calvaires vécus lors du voyage, son retour est dans plusieurs cas suivi d'un autre départ. Penser davantage à des retours négociés et inclusifs entre le migrant, la famille et probablement une autorité accréditée apparaît comme une posture à privilégier.

Bibliographie

- Barbier Wiesser, F.G. (1994), « Introduction générale » In Barbier Wiesser, F.G (Dir) Comprendre la Casamance : chronique d'une intégration contrastée. Paris-Vouvray, p13 -15.
- Barou J., (2001), « La famille à distance : nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélienne », in Hommes et migrations, 1232, p. 16-25.
- De Haas Hein, Fokkema Tineke, 2010, « Intra-household conflicts in migration decisionmaking : Return and pendulum migration in Morocco », Population and Development Review, 36(3), p. 541-561.
- Diop M.C., (1990), Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société, L'Harmattan. Paris. 419 p.
- Dramé H., (1998), « Décentralisation et Enjeux Politiques. L'Exemple du Conflit Casamançais (Sénégal) », in Bulletin de l'APAD [En ligne], 16 | 1998, mis en ligne le 27 octobre 2006, consulté le 09 juillet 2017. URL : <http://apad.revues.org/538>.
- Faye O (1994), "La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée-Bissau (1980 1992) », In : Diop, M.C. (dir.) Le Sénégal et ses voisins, Dakar, Espaces-Temps. Pp, 189 212.
- Flahaux M-L., (2013), Retourner au Sénégal et en RD Congo. Choix et contraintes au cœur des trajectoires de vie des migrants, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 336 p.
- Gueye D., 2007, « Les mobilisations pour le départ migratoire », in Migrations et Sociétés, Vol. 19, n° 109, Janvier – Février, 2007, pp 11-26.
- Guilmoto C. Z., Sandron F., (2000), « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », Population, 55(1), p. 105-135.
- Manga M. L. (2012), La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal, L'Harmattan, Paris, 354 p.
- Marut J.C (1994). "Les dessous des cartes casamançaises". In : Barbier Wiesser, F.G. (dir.) Comprendre la Casamance : chronique d'une intégration contrastée. Paris-Vouvray. Pp 19-27.
- Meguelle P., (2013), Chefferie coloniale et égalitarisme Diola. Les difficultés de la politique indigène de la France en basse-Casamance (Sénégal), 1828-1923. L'Harmattan, Paris, 648 p.



Ngom A., (2017), Les mobilisations familiales et/ou individuelles pour la réalisation de projets d'immigration clandestine de la Casamance vers l'Europe, Thèse de l'Université de Strasbourg, sous la Direction de C. Delcroix.

Robin N., (2006), « Le déracinement des populations en Casamance. Un défi pour l'État de droit en Casamance », Revue européenne des migrations internationales, vol 22, numéro 1, pp153 - 181

Robin Nelly, Lalou Richard, Ndiaye Mamadou, 2000, Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux : rapport national Sénégal, Dakar, Eurostat, 174 p.

Tandian A (2019), La Migration – Mon projet. Les candidats et les réseaux migratoires. Cas de la République de Guinée, Rapport d'étude Scientifique, GERM janvier 2019.

Thomas L-V., (1959), Les Diolas. Essai d'Analyse Fonctionnelle sur une Population de Basse Casamance. Mémoire IFAN, 821 p.

Todaro Michael P., 1969, « A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries », American Economic Review, 59(1), p. 138-148.